



COMMUNE D'AIRVAULT

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET PRIMITIF 2025

Date du dossier : 31 mars 2025

1 Rue Constant BALQUET- 79600 AIRVAULT
www.airvault.fr

1- Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif (ou CFU en M 57) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après. :

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L 2313-1 :

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La note explicative de synthèse est annexée aux documents budgétaires et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans les conditions prévues par le décret du Conseil d'Etat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La commune d'Airvault dispose de 3 budgets :

- Le budget principal
- Le budget annexe « Lotissements »
- le budget SPIC Energie Renouvelable – Production et vente d'énergie

Les budgets primitifs 2025 ont été votés le 31 mars 2025, ils peuvent être consultés sur simple demande à l'accueil de la mairie d'Airvault aux heures d'ouvertures des bureaux. Ils ont été établis avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- De mobiliser des subventions auprès du département, de la région ou de l'état chaque fois que possible ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents communaux, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir

2 – La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		CFU 2023	CFU 2024	Propositions BP 2025
DEPENSES		4 474 260,49	4 507 664,31 €	6 907 530,00 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 203 272,71	1 233 652,53 €	1 704 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 040 496,15	2 071 455,23 €	2 260 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	553 756,82	576 589,93 €	834 030,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	48 906,76	42 398,88 €	52 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 533,08	0,00 €	0,00 €
14	ATTENUATION DE PRODUITS	386 106,00	359 503,00 €	422 500,00 €
	<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>4 237 071,52</i>	<i>4 283 599,57 €</i>	<i>5 272 530,00 €</i>
42	OPERATIONS ENTRE SECTIONS	237 188,97	222 831,64 €	90 000,00 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00	1 233,10 €	5 000,00 €
23	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT			1 540 000,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		CFU 2023	CFU 2024	Propositions BP 2025
RECETTES		5 808 282,98	5 917 310,87 €	6 907 530,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES	230 471,13	222 432,12 €	165 000,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	2 525 230,95	2 480 242,93 €	2 470 000,00 €
731	FISCALITE LOCALE	1 488 540,68	1 515 110,10 €	1 530 000,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 188 465,78	1 279 353,42 €	1 241 300,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	126 181,73	156 134,56 €	134 500,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS		0,00 €	
13	ATTENUATION DE CHARGES	51 227,15	80 153,97 €	50 000,00 €
77	PRODUITS SPECIFIQUES	110 552,91	47 649,30 €	501,34 €
				14 070,00 €
	<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>5 720 670,33</i>	<i>5 781 076,40 €</i>	<i>5 605 371,34 €</i>
42	OPERATIONS ENTRE SECTIONS	87 612,65	136 234,47 €	5 000,00 €
002-	EXCEDENT REPORTE	0,00		
	EXCEDENT CONSTATE	1 334 022,49	1 409 646,56 €	0,00 €
	Report excédent n-1	1 868 622,12	1 732 310,68	
	EXCEDENT CUMULE	3 202 644,61	3 141 957,24 €	0,00 €

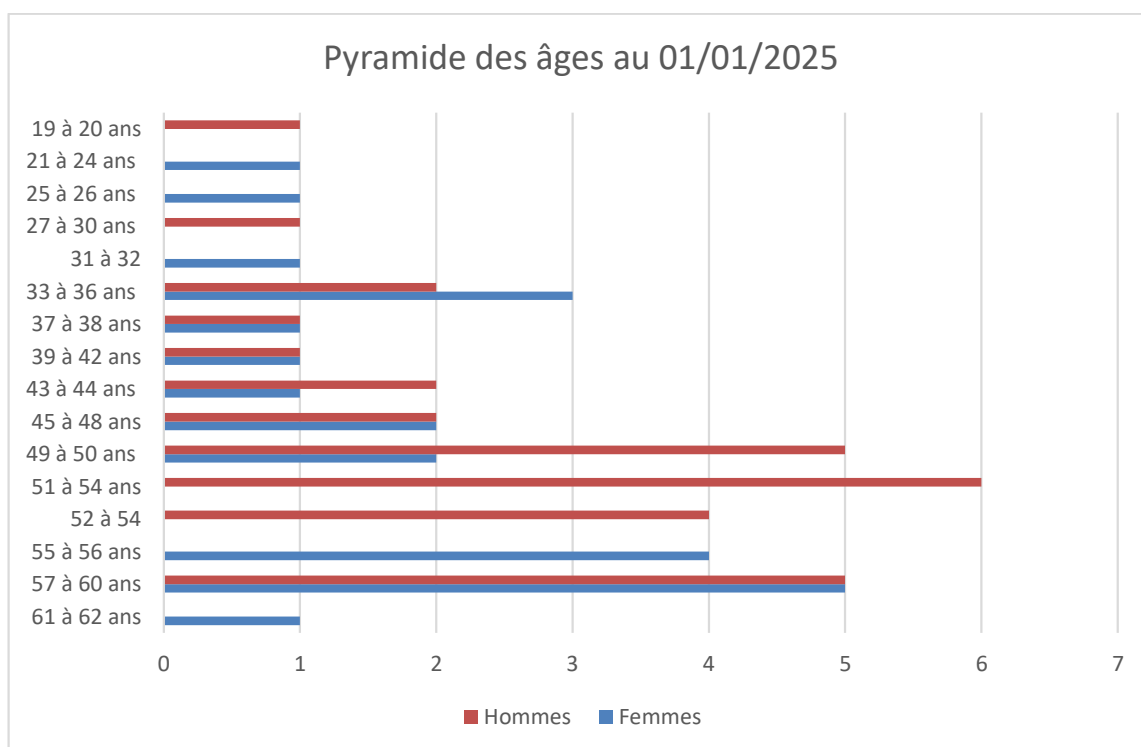
Les dépenses de fonctionnement

- ✓ **Les charges à caractère général sont stables.** Chaque service est sensibilisé afin d'optimiser la recherche d'économies.
- ✓ En 2024, la municipalité a décidé de mettre fin à la production des repas pour les écoles. Un prestataire assurant la livraison des repas en liaison froide a été recruté depuis juillet 2024.
- ✓ **La masse salariale** qui représente 48 % des charges réelles de fonctionnement en 2024, est demeurée stable malgré les augmentations législatives et les évolutions de carrière. Une attention particulière est conduite pour les besoins de personnel dans les services, notamment lorsque des agents quittent la collectivité.

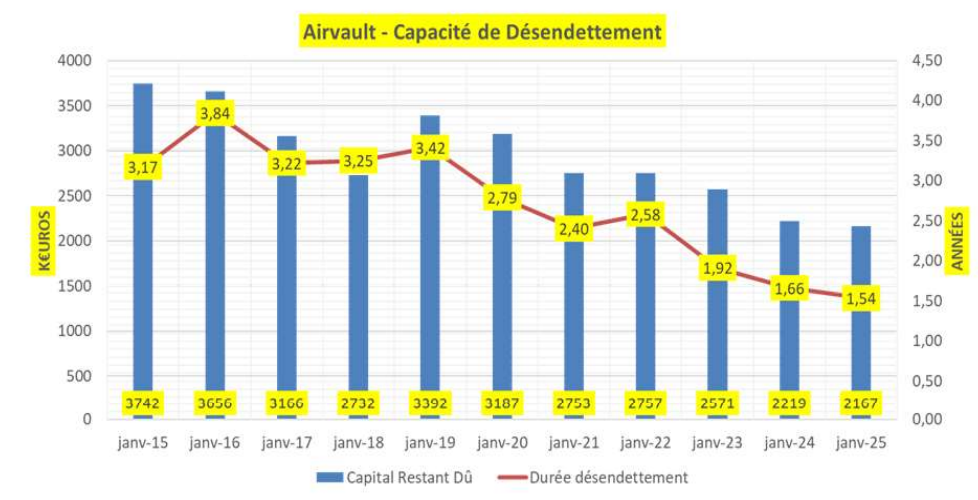
Evolution des effectifs au 1er janvier 2022-2025

Statuts	EFFECTIFS AU 01/01/2022	EFFECTIFS AU 01/01/2023	EFFECTIFS AU 01/01/2024	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2025
Contractuels	Contrats intérimaires	6	7	6
Stagiaires	6	7	5	1
Titulaires	39	39	44	45
Disponibilités	5	6	6	8

Pyramide des âges

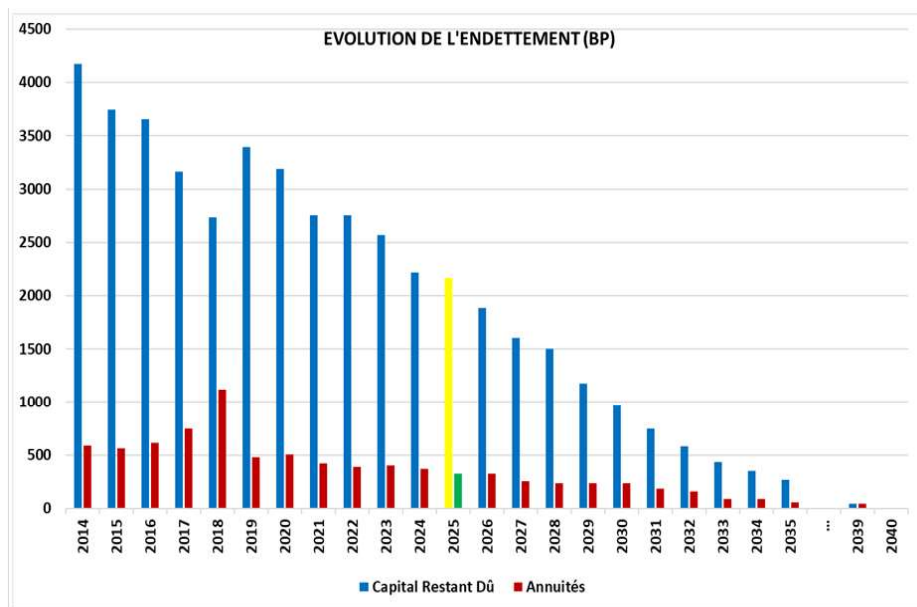


L'endettement



La capacité de désendettement de la Commune est de 1.54 ans, ce qui permet d'utiliser cette marge de manœuvre pour financer les investissements.

La commune d'Airvault maintient un bon rythme d'investissement, sans recours systématique à l'emprunt, ce qui lui permet de baisser chaque année le capital à rembourser.



La Commune poursuit sa politique de désendettement.

Depuis dix ans, l'endettement a été réduit de moitié.

Malgré le désendettement engagé, la Commune poursuit son engagement volontariste pour investir et conduire de nombreux projets :

- Réhabilitation du Vieux Relais
- Rénovation de la salle René BRENET
- Restauration du Clos de l'Abbaye
- Travaux de voirie et d'effacement de réseaux
- Aménagement de plusieurs lotissements pouvant répondre aux besoins d'habitat du territoire.
- Et en 2024, le lancement de la réhabilitation de l'école maternelle des Corderies.
- En 2025, elle engage les travaux de restauration de la chapelle de SOULIEVRES et le programme d'aménagement de la salle multiculturelle du Garage du Vieux Relais.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre :

- Des dotations versées par l'Etat,
- Des impôts locaux,
- Des prestations fournies à la population (locations bâtiments communaux, redevance d'occupation du domaine public, prestations de restauration scolaire...)

Les recettes de fonctionnement de l'année 2024 présentent une légère baisse.

- ✓ **Les redevances pour le service de la restauration scolaire** sont impactées parce que l'établissement Sainte-Agnès a repris la gestion de sa restauration scolaire. La Commune ne produit plus les repas, et ne perçoit plus la redevance de restauration des parents de cet établissement.

- Le prix du repas a été revalorisé en 2023 à 3.30 € pour les élèves de maternelle et à 3.40 € pour les élèves de l'élémentaire.

- ✓ **La fiscalité**

Les bases de fiscalité ont l'objet d'une revalorisation significative en 2023, puis 2024. En 2025, les bases évoluent de 1.7 %.

Les taux n'ont pas été revalorisés au cours de ce mandat.

Les taux de fiscalité locale ont été maintenus pour l'année 2025.

Le Conseil municipal a, par ailleurs, décidé de supprimer en 2023, l'intégration fiscale progressive pour la taxe d'habitation qui avait été instaurée en 2019, lors de la création de la Commune Nouvelle

	2019 CN	2020 CN	2021 CN	2022 CN	2023 CN	2024 CN	2025
TFB CN Airvault (2021 + 18,88 Part Départementale)		13,51	32,39	32,39	32,39	32,39	32,39
<i>TFB Airvault</i>	13,93	13,92	32,76	32,72	32,7	32,66	32,63
<i>TFB Tessonnière</i>	8,89	9,27	28,49	28,85	29,21	29,56	29,92
TFNB CN Airvault		49,42	49,42	49,42	49,42	49,42	49,42
<i>TFNB Airvault</i>	53,11	51,93	51,73	51,52	51,31	51,09	50,88
<i>TFNB Tessonnière</i>	40,68	40,46	41,21	41,96	42,7	43,44	44,18
TH CN Airvault					18,35	18,35	18,35
<i>TH Airvault</i>	18,66				18,35	18,35	18,35
<i>TH Tessonnière</i>	16,65				18,35	18,35	18,35

- ✓ **Les dotations**

Pour 2025, les dotations sont réparties comme suit :

	2024	2025
Dotation forfaitaire	8 082.00	28 726.00
Dotation élu local	333.00	333.00
Dotation de solidarité rurale Bourg centre	12 347.00	14 816.00
Dotation de solidarité rurale péréquation	66 281.00	79 339.00
Dotation de garantie	35 186.00	Non notifié à ce jour
Dotation de compensation de la réforme Taxe professionnelle	464 756.00	431 000.00
Dotation de compensation de la réforme taxe foncière	618 068.00	640 000.00

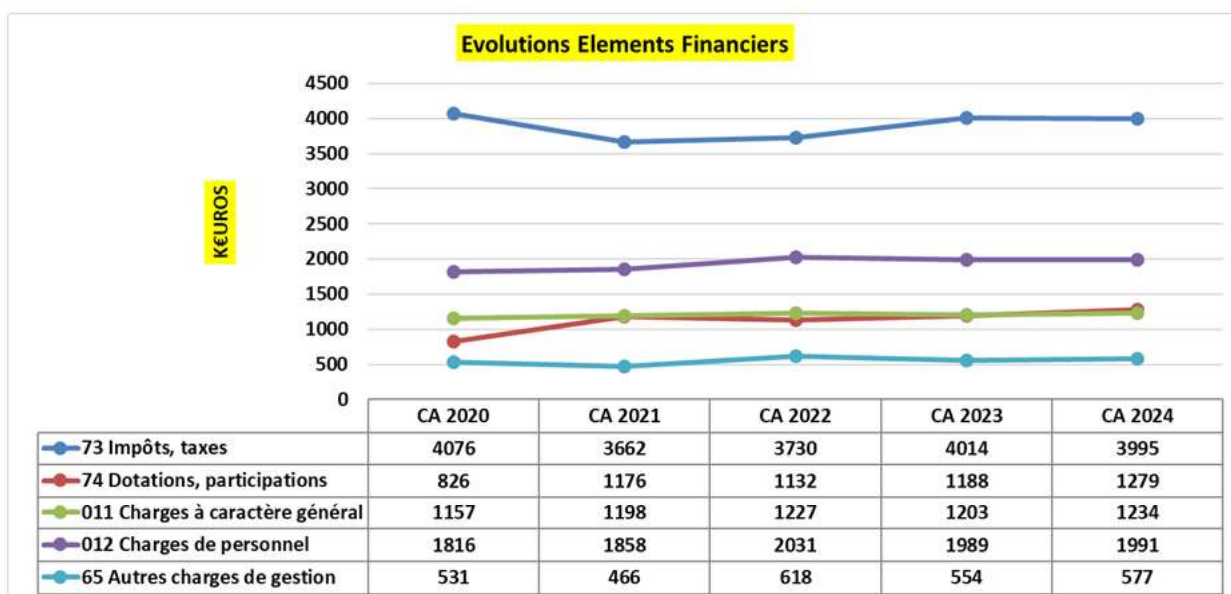
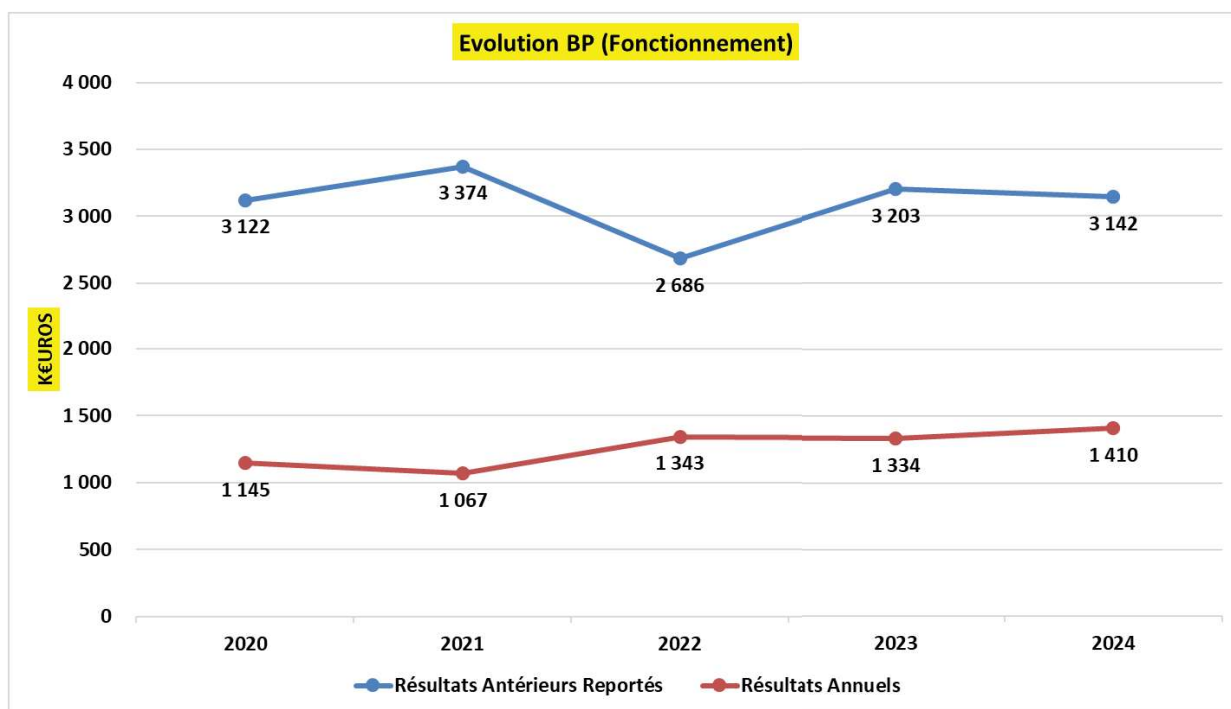
Les principales recettes de ce chapitre sont constituées des attributions de compensation mises en place suite aux réformes de la taxe professionnelle (431 000 €), de la taxe foncière (640 000 €)

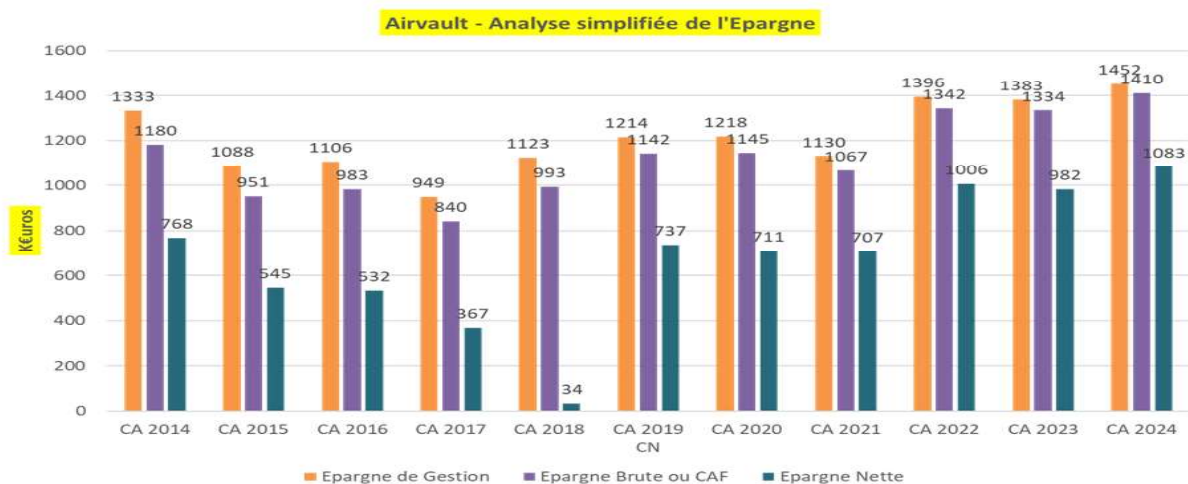
Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement :

Pour 2022, l'excédent constaté (hors excédent reporté) s'est élevé à 1 342 356.65 €

En 2023, l'excédent constaté (hors excédent reporté) est de 1 334 022.49 €

En 2024, l'excédent constaté (hors excédent reporté) est de 1 409 646.56 €





La Commune d'Airvault présente une épargne nette qui confirme une gestion saine de la collectivité. Cependant, au regard de l'évolution des dépenses, il conviendra de demeurer vigilant sur l'ensemble des dépenses communales afin de maîtriser les dépenses et sauvegarder les excédents, qui permettent à la Commune d'investir.

3 – La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

La section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent :

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement).
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement programmés par la Commune. En 2025, les subventions inscrites représentent 44 % des dépenses totales d'équipement prévues.

		CFU 2023	CFU 2024	BP 2025
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		1 741 474,77 €	3 304 222,36 €	6 161 445,00 €
001-	DEFICIT CONSTATE			860 888,63 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	3 740,00 €	- €	3 500,37 €
040-	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	87 612,65 €	136 234,47 €	5 000,00 €
041-	OPERATIONS PATRIMONIALES	117 817,83 €	135 925,87 €	20 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES	353 344,81 €	348 662,63 €	281 500,00 €
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		16 630,00 €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	6 266,00 €	365 419,58 €	360 217,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 432,89 €	199 052,50 €	200 000,00 €
27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €	- €	- €
	DEPENSES D'EQUIPEMENTS	1 127 260,59 €	2 102 297,31 €	4 430 339,00 €
		CFU 2023	CFU 2024	BP 2025
SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES		2 215 527,12 €	3 048 629,32 €	6 161 445,00 €
001-	EXCEDENT ANTERIEUR	- €	- €	- €
020	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 740,00 €	- €	- €
021	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	127,90	252,32 €	- €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €		1 540 000,00 €
024	PRODUIT DES CESSIONS	- €		40 000,42 €
040-	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	237 188,97 €	222 831,64 €	90 000,00 €
041-	OPERATIONS PATRIMONIALES	117 817,83 €	135 925,87 €	20 000,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	1 004 805,04 €	1 782 265,86 €	657 000,00
1068	Excédent antérieur capitalisé			1 844 798,58
16	EMPRUNTS ET DETTES	350,89 €	276 005,00 €	1 500,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €	30 708,38 €	- €
13	SUBVENTIONS NON AFFECTEES	18 960,64 €	17 759,29 €	14 273,00 €
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	831 535,85 €	582 880,96 €	1 953 873,00 €
	EXCEDENT CONSTATE	474 052,35 €	- 255 593,04 €	
	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	- 1 079 347,94 €	- 605 295,59 €	
	DEFICIT CUMULE	- 605 295,59 €	- 860 888,63 €	- €

Les dépenses d'investissement

Chaque année, la Commune réalise entre 1 000 000 et 1 500 000 € d'investissement pour ses équipements. En 2023, elle a engagé les travaux de la salle du Clos de l'Abbaye.

En 2024, la Commune a lancé un important programme de réhabilitation de l'école maternelle des Corderies estimé à 1 880 000 €.

Au cours de l'année 2024, la Commune a réalisé 2 102 000 € de travaux d'équipements. La réhabilitation de l'école maternelle a été lancée en septembre 2024, et devrait s'achever en juin 2025, permettant une livraison du site pour la rentrée scolaire 2025/2026.

En 2025, les projets de restauration de la Chapelle de SOULIEVRES, l'aménagement de la salle multiculturelle du garage du Vieux Relais, et celui du parking du Dépôt à sel, sont inscrits au budget. C'est une enveloppe totale de 4 430 000 € qui est prévue.

Les recettes d'investissement

Pour financer ses investissements, la Commune puise en priorité sur son autofinancement. Elle sollicite le concours de tous les partenaires susceptibles d'apporter des financements pour ses projets.

En 2024, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses travaux.

ETAT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - BP. 2025

N° opération	Libellé de l'Opération	Dépenses TTC <i>(Restes à réaliser et inscriptions nouvelles)</i>	Recettes TTC <i>Restes à réaliser et inscriptions nouvelles)</i>
096	Travaux SCDECI	30 000.00	
097	Cimetières	5 000.00	
0104	Travaux CCAS	10 000.00	25 000.00
0110	Mairie de Barroux et bâtiments annexes	40 000.00	0.00
0112	Monuments historiques	30 524.00	8 427.00
0113	Ecole des Corderies	1 860 000.00	1 019 741.00
0114	Ecole de PEROCHON	20 000.00	
0115	Restaurants scolaires	10 000.00	
0119	Eclairage public	10 000.00	61 209.00
0121	Ateliers municipaux	25 000.00	
0128	Eglises communes déléguées		
0130	Aménagement de la vallée St Pierre	10 000.00	
0131	Aménagement du Vieux Relais	909 700.00	482 500.00
0132	Salle de SOULIEVRES	15 000.00	
0134	Travaux de parking et abords Maison santé	635.00	136 496.00
0138	Salle René BRENET	15 000.00	100 000.00
0139	Rénovation salle du Clos de l'Abbaye	25 500.00	0.00
0140	Rénovation Chapelle de SOULIEVRES	263 970.00	105 500.00
0142	Programme PVD- Attractivité	165 000.00	15 000.00
0143	Travaux de Voirie – Communes déléguées	400 000.00	
0146	Travaux rues de la Chaperonnière et adjacentes	174 605.00	
0147	Equipements sportifs et ludiques	43 050.00	
0148	Opérations foncières	72 700.00	
0149	Acquisition de matériel et mobilier	62 474.00	
0150	Réhabilitation du parc locatif	25 000.00	
0151	Travaux dans les autres bâtiments publics	23 683.00	
0152	Espace Jeunesse (Ilot Guidez)	58 198.00	
0153	Voirie principale Airvault	125 300.00	
	TOTAL DES EQUIPEMENTS	4 430 339.00	1 953 873.00

4 – Le Budget Annexe « Lotissements »

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés	0.00		686 476.07	
Opérations de l'année	2 570 477.10	2 570 477.10	2 478 483.12	2 405 686.21
TOTAUX	2 570 477.10	2 570 477.10	3 164 959.19	2 405 686.21
Résultats de Clôture	0.00	0.00	759 272.98	

Le budget annexe LOTISSEMENTS 2025 est le suivant :

(En Euros)

SECTION de FONCTIONNEMENT - DEPENSES – B.P 2025		
011	Charges à caractère général	172 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 307 056.00
043	Transferts à l'intérieur de la section	26 495.00
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	26 495.00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2025	2 532 046.00
---	---------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES – BP 2025		
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	291 495.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 214 056.00
043	Transferts à l'intérieur de la section	26 495.00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2025	2 532 046.00
---	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - B.P 2025		
	<i>Restes à réaliser + nouvelles inscriptions</i>	
16	Emprunts et dettes assimilées	174 200.00
040	Transfert entre sections	2 214 056.00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 388 256.00

002	RESULTAT REPORTE 2024	759 272.98
------------	------------------------------	-------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2025	3 147 528.98
--	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES – BP. 2025		
	<i>Restes à réaliser + nouvelles inscriptions</i>	
040	Opération d'ordre entre sections	2 307 056.00
16	Emprunts et dettes assimilées	840 472.98
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 147 528.98

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2025	3 147 528.98
--	---------------------

En 2025 la Commune engagera les travaux de voirie définitive du lotissement de la Vallée aux chèvres 1

Cet important programme permet de répondre à la volonté de la municipalité de satisfaire l'ensemble des besoins en termes d'habitat pour les 10/15 prochaines années.

Par ailleurs, un programme d'habitat locatif et social est conduit dans le même temps sur les lotissements communaux

5 – Le Budget SPIC – Energie renouvelable

Le Budget SPIC – Energie renouvelable retrace toutes les dépenses et recettes liées à la gestion de la chaufferie bois et aux panneaux photovoltaïques.

Pour rappel, la chaufferie bois assure le chauffage du Collège Voltaire, de l'EHPAD, du centre socio-culturel et du CCAS.

Les résultats du budget SPIC

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés	104 630.82			136 839.48
Opérations de l'année	97 396.61	95 854.32	0.00	1 168.14
TOTAUX	202 027.43	95 854.32	0.00	138 007.62
Résultats de Clôture	106 173.11			138 007.62

Le budget du SPIC 2025

(En Euros)

SECTION de FONCTIONNEMENT - DEPENSES – B.P 2025		
011	Charges à caractère général	138 026.51
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200.38
043	Transferts à l'intérieur de la section	
65	Autres charges de gestion courante	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	139 226.89

002	Déficit reporté 2024	106 173.11
------------	-----------------------------	-------------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2025	245 400.00
---	-------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES – BP 2025		
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	145 400.00
77	Produits exceptionnels	100 000.00
043	Transferts à l'intérieur de la section	

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2025	245 400.00
---	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - B.P 2025		
	<i>Restes à réaliser + nouvelles inscriptions</i>	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	30 000.00
21	Immobilisations corporelles	109 208.00
040	Transfert entre sections	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2025	139 208.00
--	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES – BP. 2025		
	<i>Restes à réaliser + nouvelles inscriptions</i>	
040	Opération d'ordre entre sections	1 200.38
16	Emprunts et dettes assimilées	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 200.38

002	Excédent REPORTE 2024	138 007.62
------------	------------------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2025	139 208.00
--	-------------------

AR-Préfecture

079-200085785-20250404-3-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-04-2025

Publication le : 04-04-2025



Le Maire,

Olivier FOUILLET